



# PRÉFET DE LA MOSELLE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

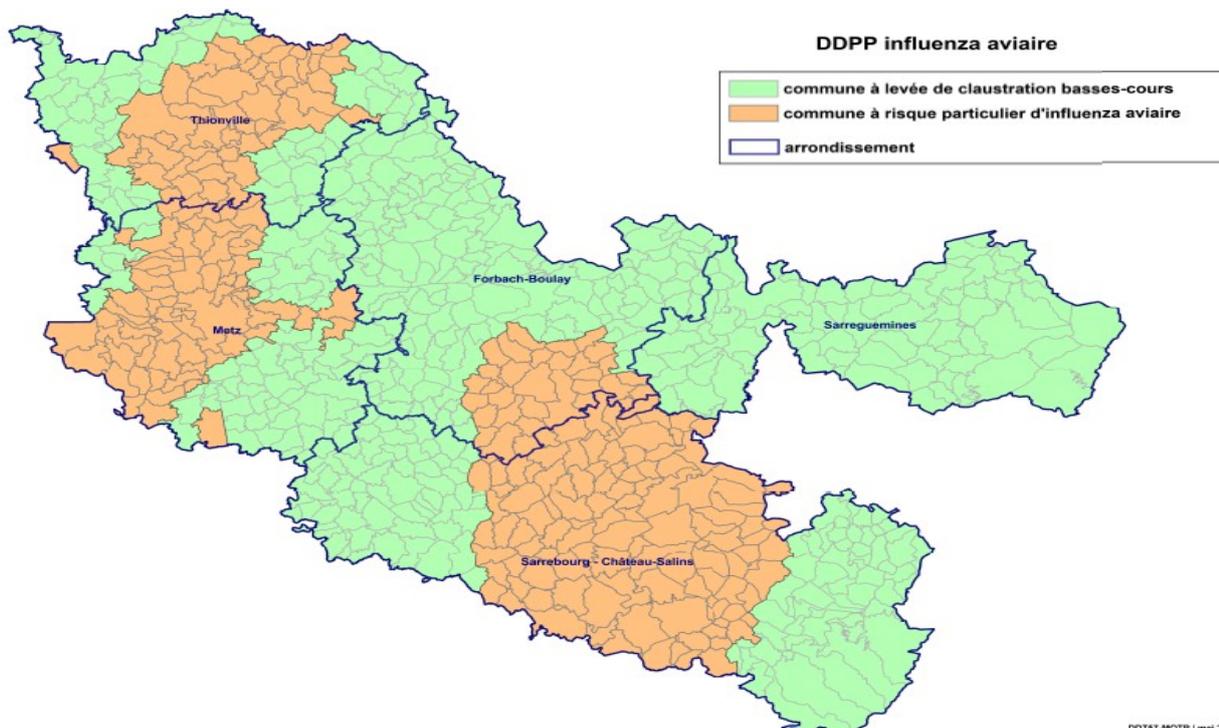
Metz, le 3 mai 2024

### INFLUENZA AVIAIRE

#### Abaissement du niveau de risque d'influenza aviaire de « modéré » à « négligeable » et levée de l'obligation de mise à l'abri des volailles en France métropolitaine

La situation liée à l'épizootie d'influenza aviaire que connaît la France depuis l'été 2023 s'est améliorée. Cette évolution a conduit le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire à abaisser le niveau de risque et à lever l'obligation de mise à l'abri des volailles sur tout le territoire métropolitain.

En effet, le niveau de risque a été abaissé de « modéré » à « négligeable » sur l'ensemble du territoire métropolitain à compter du 3 mai 2024. Ce changement de niveau de risque permet la levée de la mise à l'abri des volailles qui était encore en vigueur dans les zones à risque particulier, lesquelles incluent 257 communes de la vallée de la Moselle et du pays des étangs, représentées en orange sur la carte ci-dessous :



Dans les zones représentées en vert, les restrictions ont été levées le 18 mars 2024.

Dans ce contexte, les rassemblements de volailles sont autorisés et les restrictions liées aux activités cynégétiques sont levées.

En France, aucun foyer d'influenza aviaire hautement pathogène n'a été recensé en élevage depuis le 16 janvier et seuls 10 foyers ont été confirmés pour la saison 2023-2024 contre 402 pour la saison précédente à la même période. Depuis le 7 janvier, aucun nouveau cas n'a été détecté dans la faune sauvage migratrice.

La campagne vaccinale inédite et massive des canards en France, associée à une surveillance renforcée des établissements détenant des oiseaux vaccinés, a contribué à réduire le risque d'exposition au virus.

La détection du virus au niveau européen est également moindre par rapport aux années précédentes en raison certainement d'une moindre contamination de l'environnement par les oiseaux sauvages.

**- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -**

**Contacts presse**

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Camille Legendre : 07 86 77 45 39

Mél : [pref-communication@moselle.gouv.fr](mailto:pref-communication@moselle.gouv.fr)

9, place de la préfecture – 57034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle  
Service départemental de la  
communication interministérielle